

Compte rendu
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 42
Présents : 35
Ayant donné procuration : 6

L'an DEUX-MILLE-VINGT-SIX, le VINGT-TROIS du mois d'AVRIL à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CAYRE, doyen d'âge de l'assemblée puis de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. LALOUX, Mme MULLER, M. KEIFF, Mme MEYER, M. CALVET et M. LEONARD (jusqu'au point 5 – élection du 8^{ème} vice-président)

Bronvaux : M. WROBEL

Clouange : M. DERIU et Mme MASCHIELLA

Marange-Silvange : M. MULLER, M. ROETTGER, Mme SPANIER, Mme WEIDER et M. BARATTE

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. TRIPODI

Moyeuivre-Grande : M. ROVIERO, Mme PICKEL, Mme MALDEME et M. CARRABETTA

Moyeuivre-Petite : M. STIBLING

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. RISSER, Mme WAGNER, M. NOBILE, Mme MACAIGNE et M. VILLA

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et Mme ZAHI

Membres absents ayant donné procuration :

M. COGLIANDRO à Monsieur CALVET

M. LOPES à M. CARRABETTA

Mme LUBIBOGOFF à Mme MULLER

M. BENABID à Mme MALDEME

Mme CALCARI-JEAN à M. LEONARD (jusqu'au point 5 – élection du 8^{ème} vice-président)

Mme MUHLMANN à M. RISSER

Absents excusés : M. LEONARD (à partir du point 5 – élection du 9^{ème} Vice-Président) et Mme CALCARI-JEAN (à partir du point 5 – élection du 9^{ème} vice-président)

Absent : M. ROSSO

Délibération 2026-23 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur CAYRE, Doyen d'âge de l'assemblée, proclame le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, installé.

Délibération 2026-24 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Guillaume BARATTE secrétaire de séance.

Délibération 2026-25 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Lionel FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Délibération 2026-26 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer onze (11) postes de Vice-Présidents.

Délibération 2026-27 - ÉLECTION DES VICES-PRÉSIDENT(E)S

Monsieur Vincent MATELIC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-Président de la CCPOM.
Monsieur Yves MULLER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la CCPOM.
Monsieur Franck ROVIERO ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la CCPOM.
Madame Sylvie LAMARQUE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} Vice-Présidente de la CCPOM.
Monsieur Luc CORRADI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-Président de la CCPOM.
Madame Sophie VANNI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6^{ème} Vice-Présidente de la CCPOM.
Monsieur René HEISER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-Présidente de la CCPOM.
Monsieur Grégoire LALOUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-Président de la CCPOM.
Monsieur Clément DERIU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} Vice-Président de la CCPOM.
Monsieur Fabrice STIBLING ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} Vice-Président de la CCPOM.
Monsieur Frédéric WROBEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 11^{ème} Vice-Président de la CCPOM.

Délibération 2026-28 - COMMUNICATION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la transmission de la charte de l'élu local et des dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat.

Délibération 2026-29 – DÉTERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 23 avril 2026, comme suit, le montant des indemnités de fonction des Vice-présidents : 26,99 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- et PRÉCISE que le montant de ces indemnités suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

Délibération 2026-30 – CRÉATION DES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la création des commissions proposées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 février 2026.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.



Le Président,

Lionel FOURNIER